

Obsèques de M. le Premier Adjoint - Prise en charge par la Ville de Besançon - Octroi d'une concession au Cimetière des Chaprais

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Notre collègue Jean BOICHARD a consacré de nombreuses années de sa vie au service public et au développement de notre ville à laquelle il était très attaché.

Aussi, la Municipalité vous propose-t-elle de prendre en charge les frais de ses obsèques et de décider l'octroi, à titre gracieux, à la famille d'une concession cinéraire au Cimetière des Chaprais, pour une durée de 50 ans.

La dépense, soit 14 000 F, sera réglée sur les crédits de dépenses imprévues et imputée au chapitre 934.20/699.20000 qu'il convient d'abonder d'un crédit d'égal montant par transfert du chapitre 970/669.20200.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est donc la prise en charge qui me paraît tout à fait logique des frais d'obsèques et d'une concession au Cimetière des Chaprais pour Jean BOICHARD. C'est un élu, je tiens à le souligner, qui, durant ses 15 ans de mandat, a sollicité des vacations de la Ville au niveau d'une année d'un élu moyen, c'est-à-dire durant 15 ans les remboursements pour frais de voyage, etc., qui ont été demandés à la Ville de Besançon par Jean BOICHARD, représentent 1/15^{ème} de la moyenne de tout un chacun, mais c'est vrai qu'il est normal que lorsque vous allez au titre de la Ville à tel endroit, etc. elle vous défraie. Jean BOICHARD n'engageait pratiquement jamais de frais, qu'à de rares occasions lorsqu'il a dû aller en Côte d'Ivoire par exemple ou quand il représentait la Ville sur le Jean de Vienne. Je tenais à le souligner et je crois que ce qui nous est proposé dans ce rapport est un dû par rapport à tout ce qu'il a fait de la part de la Ville.

M. NACHIN : Je connaissais Jean BOICHARD depuis plus de 20 ans. Il avait été mon collègue au Lycée Pergaud avant de partir enseigner à la Faculté des Lettres. Nous avons milité ensemble dans le même syndicat, le SNES, et nous avons vécu dans le même camp les turbulences de 1968. Lorsque j'ai appris la mort de Jean BOICHARD, j'ai été attristé comme on peut l'être par la mort d'un vieux compagnon avec lequel on n'est pas toujours d'accord mais pour lequel on a de l'estime. C'est pourquoi je me suis réjoui aussi d'avoir rendu hommage lors du débat que nous avons eu au mois de juillet à propos du grand canal au talent et au courage avec lequel il avait défendu pratiquement seul contre tous un projet auquel il était très attaché. C'est pourquoi, Monsieur le Député-Maire, je m'associe à l'hommage que vous avez rendu à Jean BOICHARD et à la proposition que vous venez de faire.

Pour répondre à la question que vous avez posée tout à l'heure, je pense que tout le monde est informé de l'ostracisme dont j'ai fait l'objet. Je tiens à dire que je continuerai à me battre comme je le fais depuis longtemps pour un monde plus juste, plus solidaire, plus respectueux des hommes et de la nature. Elu sur une liste dont j'avais pris l'initiative et au succès de laquelle je pense avoir largement contribué, je siégerai donc désormais dans cette assemblée comme élu écologiste et j'entends assumer toutes mes responsabilités dans les commissions où vous m'avez élu.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Les choses sont claires maintenant. Donc André NACHIN reste dans les commissions où il se trouvait à titre d'écologiste indépendant des autres.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.